Fête de la Jeunesse 1952 - Acquittement des droits à la Société des auteurs, compositeurs & éditeurs de musique

Numéro d'inventaire : 2015.19.54
Auteur(s) : M. Gauthier
Type de document : texte ou document administratif
Période de création : 3e quart 20e siècle
Date de création : 1952
Matériau(x) et technique(s) : papier, encre
Description : 5 feuilles simple
Mesures : hauteur : 13,9 cm ; largeur : 10,5 cm
Notes : Documents adressés à M. Huet, Président de l'Amicale Laïque de La Madeleine-de-Nonancourt
Mots-clés : Mouvements de jeunesse (scoutisme, patronages, clubs, foyers)
Manifestations exceptionnelles
Éducation physique et sportive
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : Non paginé

déclaration expédiée le 10 JUIN 1952

Ni la **gratuité** des exécutions, ni l'**offre** même d'un prix quelconque, ne peuvent suppléer à l'**autorisation préalable** des **Auteurs**, prescrite par la loi. (Arrêts de la Cour de Cassation et de diverses Cours d'Appel).

SOCIÉTÉ DES AUTEURS, COMPOSITEURS & ÉDITEURS DE MUSIQUE

SIÈGE SOCIAL : 10, RUE CHAPTAL
PARIS IXme

Adresse Télégraphique : MUSICA PARIS 90

Evreux le 5 Juin 1952

Agence

d' EVREUX

M. GAUTHIER
6, Rue Borville-Dupuis
EVREUX - Tél. : 938
C.C.P. ROUEN 876-31.

matinée - 73 à 50 → 3.550
soirée - 88 à 100 → 8.800
12.450
Mr Gauthier

BUREAUX OUVERTS

de ..... h. à ..... h.

Établissements

dans lesquels les **Droits d'Auteurs** doivent être perçus

THÉATRES : Airs intercalés, Musique de Scène, Musique d'Entr'acte, Intermèdes, Féeries Revues, Drames à grand spectacle, Bals et Concerts.
HOTELS, RESTAURANTS, CAFÉS & BRASSERIES, avec musiques, Banquets, Réveillons.
MUSIC-HALLS, CAFÉS-CONCERTS, CAFÉS recevant des Chanteurs ou Musiciens ambulants.
CONCERTS de Bienfaisance, Exhibitions, Concerts Promenades, Jardins publics, Kermesses, etc...
CINÉMATOGRAPHES,
APPAREILS à MUSIQUE : Phonographes, Gramophones, Orgues, Pianos mécaniques, Pick-Up, etc...
T. S. F. (Émission ou Réception).
SOCIÉTÉS CHORALES : Orphéoniques, Philarmoniques, Fanfares, Musiques Militaires, Sociétés de gymnastique, etc...
CONCOURS & FESTIVALS MUSICAUX.
CASINOS de Bains de Mer et Établissements Thermaux, Expositions, Foires Commerciales, Fêtes de quartiers.
BALS PUBLICS, Bals de Bienfaisance, Bals par souscriptions et tous autres.
DANCINGS etc...
ÉTABLISSEMENTS FORAINS, Cirques, Manège, Musées, etc...
CERCLES, Sociétés Lyriques ou autres.
PATRONAGES, Amicales Laïques, Collèges.
ÉDIFICES DU CULTE, Concerts spirituels, Messes de Mariage, Cérémonies Funèbres, etc..
FÊTES NATIONALES, Fêtes Locales, etc...
Et généralement, **TOUTE FÊTE ET TOUTE SÉANCE,** quels que soient leur nature et leur but, dans lesquels il y aurait exécution publique, payante ou **GRATUITE,** d'œuvres musicales ou littéraires.

(Lois du 19 Janvier, 19 Juillet 1791 et 19 Juillet 1793. Art. 59, 60 & 428 du Code Pénal)

173 - 1-50 IED

Comme suite à votre demande, j'ai l'honneur de vous donner, par la présente, l'autorisation de puiser dans notre répertoire, les oeuvres utiles à la bonne réussite de la fête que vous comptez organiser le 8 Juin 1952

Pour nous permettre de vous faire connaître le montant des droits que vous aurez à nous régler, je vous adresse sous ce pli :

1°) - Un bordereau de déclaration de recettes, que vous voudrez bien remplir et signer, sans omettre la partie recettes annexes

2°) - Un programme des oeuvres exécutées, sur lequel devra être inscrite la liste complète des oeuvres interprétées et qui devra être également signé.

Vous voudrez me retourner ces deux pièces le lendemain de votre fête.

En vous remerciant à l'avance, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Gauthier